

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.9.1977	Date de révision 1.11.1983	Date de mise en application 01.9.1977
1. Dénomination de la fonction Ingénieur/ingénieure ETS de recherche		Code fonction 1.04.018	
2. But de la fonction Assumer la responsabilité du service technique, d'un département, d'un institut, d'un groupe de recherche. Enseigner la technique d'utilisation d'appareils scientifiques complexes. Analyser, contrôler et entretenir le matériel propre au secteur d'activité. Diriger occasionnellement un nombre restreint de collaborateurs.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la liaison avec le ou les supérieurs hiérarchiques et les chercheurs; - les contacts avec d'autres laboratoires de recherche et des stages chez les constructeurs d'appareillages; - la prise de connaissance et la mise à jour d'une documentation adaptée aux besoins du secteur d'activité; - le préavis et souvent décision quant à la gestion de son secteur; - l'étude de solutions nouvelles servant soit à la construction d'appareils fonctionnels, soit à l'élaboration de processus d'analyse; - les essais de matériel nouveau et la préparation d'une documentation d'utilisation du matériel à l'attention des utilisateurs (professeurs, assistants, doctorants, stagiaires, etc.); - le contrôle régulier et la maintenance des appareils, le contrôle des stocks et leur renouvellement; - la participation à l'étude de marché des ensembles importants et décision pour l'achat de l'équipement courant; - l'accomplissement des tâches administratives découlant de la fonction; - l'exécution d'autres tâches à la demande de la hiérarchie; - la mise au courant des utilisateurs quant au fonctionnement de l'appareillage, la participation active à des réunions de groupe de travail, la rédaction de notices et de rapports techniques; - la direction occasionnelle d'une équipe restreinte de collaborateurs. 			
4. Exigences de la fonction Outre un diplôme ETS, avoir une formation spécifique complémentaire et une pratique d'au moins 3 ans.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	D	I	B	H	Cl. max. 17
Points	38	13	49	8	50	Total 158